

PRÉFET DE LA GIRONDE

*Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde*

Service Maritime et Littoral

**AVIS AUX NAVIGATEURS
DU BASSIN D'ARCACHON
n° 08/2012**

Arcachon, le 07/07/2012

Les usagers du Bassin d'Arcachon sont informés qu'en raison du déroulement d'un spectacle pyrotechnique, **le samedi 14 juillet 2012**, et pour des raisons de sécurité sur le littoral de la commune d'Arcachon, la circulation, le stationnement et le mouillage des navires et des engins nautiques non immatriculés sont interdits, dans une zone de sécurité autour de la jetée Thiers délimitée :

- par un rayon de 18 m autour de l'ensemble de la jetée de 7 h 00 à 8 h 45
- par un rayon de 18 m autour de la plateforme située en extrémité de la jetée de 8 h 45 à 16 h 15
- par un rayon de 30 m tout autour de la plateforme située en extrémité de la jetée de 16 h 15 à 18 h 30
- par un rayon de 60 m tout autour de la plateforme située en extrémité de la jetée de 18 h 30 à 23 h 30

Les interdictions prévues ne sont pas applicables aux navires et engins nautiques de service public en mission.

Pour respecter le périmètre de sécurité au moment du feu d'artifice, les navigants se référeront au repérage de la zone des 300 m dans laquelle ils ne devront pas pénétrer.

Il est demandé aux usagers de naviguer prudemment à proximité.